

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00102

Numéro SIREN : 452 465 743

Nom ou dénomination : Sarl JACKMOON

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2019 sous le numéro de dépôt 2801


2004 B 102

317105 JS B 2801



**SARL JACKMOON**  
282 RUE JACQUES PREVERT  
50000 SAINT-LO

*Dossier financier de l'exercice en Euros*  
*Période du 01/01/2018 au 31/12/2018*

*Arthur Carreau*  
*Le Gran*  


**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	60 000.00		60 000.00		60 000.00	
	Constructions	380 000.00	3 959.25	376 040.75		376 040.75	
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	157 196.98	31 386.40	125 810.58	87 493.44	38 317.14	43.79
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 640 844.72	2 500.00	1 638 344.72	1 667 455.20	29 110.48	1.75	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	2 238 041.70	37 845.65	2 200 196.05	1 754 948.64	445 247.41	25.37	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	68 465.25		68 465.25	106 178.68	37 713.43	35.52
	Autres créances	1 050 217.90	110 041.52	940 176.38	912 144.33	28 032.05	3.07
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	29 231.77	20 449.64	8 782.13	11 529.57	2 747.44	23.83	
Disponibilités	56 307.88		56 307.88	42 907.41	13 400.47	31.23	
Charges constatées d'avance (3)	18 306.11		18 306.11		18 306.11		
<b>Total III</b>	1 222 528.91	130 491.16	1 092 037.75	1 072 759.99	19 277.76	1.80	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 460 570.61	168 336.81	3 292 233.80	2 827 708.63	464 525.17	16.43	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : )	1 000 000.00		350 000.00		650 000.00	185.71
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	35 000.00		35 000.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées							
Autres réserves	643 563.85		1 124 253.11		480 689.26	42.76	
Report à nouveau							
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	70 051.00		269 310.74		199 259.74	73.99
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées	15 547.00		6 370.20		9 176.80	144.06
	<b>Total I</b>	1 764 161.85		1 784 934.05		20 772.20	1.16
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 442 285.35		984 158.25		458 127.10	46.55
	Concours bancaires courants	14 164.26		51.10		14 113.16	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	37 172.50		833.09		36 339.41	NS
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 097.33		32 662.79		17 565.46	53.78
	Dettes fiscales et sociales	19 002.88		24 269.73		5 266.85	21.70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	349.63		799.62		449.99	56.28	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	1 528 071.95		1 042 774.58		485 297.37	46.54
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	3 292 233.80		2 827 708.63		464 525.17	16.43

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

227 974.95    175 054.35

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	243 146.68		243 146.68	197 535.79		45 610.89	23.09
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	243 146.68		243 146.68	197 535.79		45 610.89	23.09
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			11 619.00	11 435.49		183.51	1.60
Autres produits			3.70	48.10		44.40	92.31
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			254 769.38	209 019.38		45 750.00	21.89
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			62 361.46	17 297.03		45 064.43	260.53
Impôts, taxes et versements assimilés			38 961.87	6 414.44		32 547.43	507.41
Salaires et traitements			179 619.00	179 435.49		183.51	0.10
Charges sociales			2 498.38	2 260.51		237.87	10.52
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 151.15	25 742.67		4 408.48	17.13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			3.31	0.16		3.15	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			313 595.17	231 150.30		82 444.87	35.67
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			58 825.79	22 130.92		36 694.87	165.81
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)	173 435.00		295 607.50		122 172.50	41.33
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					5 489.76	83.90
Autres intérêts et produits assimilés (3)	12 033.34		6 543.58		213.76	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			213.76			
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	185 468.34		302 364.84		116 896.50	38.66
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 747.44				2 747.44	
Intérêts et charges assimilées (4)	17 108.06		59 663.03		42 554.97	71.33
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	10 645.25				10 645.25	
<b>Total VI</b>	30 500.75		59 663.03		29 162.28	48.88
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	154 967.59		242 701.81		87 734.22	36.15
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	96 141.80		220 570.89		124 429.09	56.41
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	29 010.48		145 136.00		116 125.52	80.01
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	182.60				182.60	
<b>Total VII</b>	29 193.08		145 136.00		115 942.92	79.89
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 313.00				6 313.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	29 111.48		85 827.95		56 716.47	66.08
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 359.40		6 370.20		2 989.20	46.92
<b>Total VIII</b>	44 783.88		92 198.15		47 414.27	51.43
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	15 590.80		52 937.85		68 528.65	129.45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	10 500.00		4 198.00		6 302.00	150.12
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	469 430.80		656 520.22		187 089.42	28.50
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	399 379.80		387 209.48		12 170.32	3.14
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	70 051.00		269 310.74		199 259.74	73.99

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CECOM Experts-comptables

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 292 233.80 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 243 146.68 Euros et dégagant un bénéfice de 70 051.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

En date du 30/08/2018, nous avons acquis un immeuble à usage commercial à Tourlaville qui est loué à notre filiale 3L TRANSACTION.

En date du 17/09/2018, nous avons augmenté notre capital social de 650 000 euros pour le porter de 350 000 euros à 1 000 000 d'euros.

Le 30/11/2018, nous avons procédé à la transmission universelle de patrimoine de la société JVCOM après avoir racheté les parts sociales de l'associée majoritaire pour 1 euros symbolique. Le mali de TUP constaté en charges financières est de 10 746 €.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			11 000
<b>TOTAL</b>			
Terrains			60 000
Constructions sur sol propre			440 000
Matériel de transport	90 000		64 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 688		509
<b>TOTAL</b>	92 688		564 509
Autres participations	1 669 955		1
<b>TOTAL</b>	1 669 955		1
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 762 643		575 510

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		11 000		
Terrains				60 000	60 000
Constructions sur sol propre			60 000	380 000	380 000
Matériel de transport				154 000	154 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				3 197	3 197
<b>TOTAL</b>			60 000	597 197	597 197
Autres participations			29 111	1 640 845	1 640 845
<b>TOTAL</b>			29 111	1 640 845	1 640 845
<b>TOTAL GENERAL</b>			100 111	2 238 042	2 238 042

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	11 000	11 000	
Constructions sur sol propre		3 959		3 959
Matériel de transport	3 050	25 787		28 837
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 145	405		2 550
<b>TOTAL</b>	5 195	30 151		35 346
<b>TOTAL GENERAL</b>	5 195	41 151	11 000	35 346

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	11 000				
Constructions sur sol propre	3 959				
Matériel de transport	25 787				
Matériel de bureau informatique mobilier	405			9 579	402
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	30 151			9 579	402
TOTAL GENERAL	41 151			9 579	402

### Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	6 370	9 359	183		15 547
TOTAL	6 370	9 359	183		15 547

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	2 500				2 500
Autres provisions pour dépréciation	127 744	2 747			130 491
TOTAL	130 244	2 747			132 991
TOTAL GENERAL	136 614	12 106	183		148 538

Dont dotations et reprises					
financières		2 747			
exceptionnelles		9 359	183		

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	68 465	68 465	
Impôts sur les bénéfices	4 196	4 196	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 943	14 943	
Groupe et associés	1 021 343	1 021 343	
Débiteurs divers	9 736	9 736	
Charges constatées d'avance	18 306	18 306	
TOTAL	1 136 989	1 136 989	

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	14 834	14 834		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 441 615	141 518	332 241	967 856
Fournisseurs et comptes rattachés	15 097	15 097		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 858	17 858		
Autres impôts taxes et assimilés	1 145	1 145		
Groupe et associés	37 173	37 173		
Autres dettes	350	350		
<b>TOTAL</b>	<b>1 528 072</b>	<b>227 975</b>	<b>332 241</b>	<b>967 856</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	590 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	132 168			

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	30 500	184 500
Dont entreprises liées	10 645	184 150

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

**Détail des dettes garanties par des sûretés réelles**

Emprunt du : CREDIT MUTUEL  
 Montant initial de cette garantie : 459 500  
 Montant restant dû en capital : 400 892  
 Date de fin d'échéance de la garantie : 25/04/2029  
 Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT 167 PARTS SOCIALES TERLOG (EX FASI)

Emprunt du : CREDIT AGRICOLE  
 Montant initial de cette garantie : 459 500  
 Montant restant dû en capital : 406 767  
 Date de fin d'échéance de la garantie : 20/05/2029  
 Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT 167 PARTS SOCIALES TERLOG (EX FASI)

Emprunt du : CIC  
 Montant initial de cette garantie : 490 000  
 Montant restant dû en capital : 482 924  
 Date de fin d'échéance de la garantie : 20/08/2033  
 Nature de la sûreté réelle : PRIVILEGE PRETEUR DE DENIERS SUR LE BATIMENT  
 : DE TOURLAVILLE

**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

**Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		1 159 519
CAUTION AU PROFIT DU CIC / EDFRAY	25 000	
CAUTION AU PROFIT DU CIC / EDFRAY	30 000	
CAUTION AU PROFIT DU CIC / TERDIS	303 000	
CAUTION AU PROFIT DU CM EN GARANTIE TRICOPACK	27 000	
CAUTION AU PROFIT DU CM EN GARANTIE QUADRI	54 519	
CAUTION AUPRES DU CA POUR TERDIS TERDIS	55 500	
CAUTION AU PROFIT DU CM / TERDIS	289 500	
CAUTION AU PROFIT DU CM EN GARANTIE KADODIS	125 000	
CAUTION AU PROFIT DU CIC / PANIERS TERDIS	250 000	
<b>Total (1)</b>		<b>1 159 519</b>
<b>(1) Dont concernant les filiales</b>		<b>1 579 519</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Engagements reçus

#### **Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
<b>A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations</b>			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SARL EDFRAY	483 966	85.00	
- SCI MPF	32 237	97.00	
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SARL TERDIS	1 195 690	33.33	
- SARL KADODIS	600 203	25.00	
- SARL TRICOPACK	251 619	33.33	
- SARL AGL SERVICES	169 034	50.00	
- SCI TRIO	627 878	33.33	
- SCI TRIOBIS	137 288	33.33	
- SAR QUADRI	99 245	25.00	
-		10.00	
- SCI KADOBIS	202 576	25.00	
- SARL PANIERS TERDIS	676 717	33.33	
- SARL LACOTTE TRANSACTIONS	25 208	50.00	
- TERLOG	902 802	33.33	
- BH ATELIER LACOTTE	59 202	50.00	
- LACOTTE GARANTIE	8 908	50.00	
- LACDAF	12 692	50.00	
- 3L TRANSACTION	4 092	50.00	
- SCI TRIOTER	1 476	33.33	
- SCI GL	10 021	40.00	
<b>B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations</b>			

**JACKMOON**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 000 000 euros**  
**Siège social : 282 rue Jacques Prévert**  
**50000 ST LO**  
**452465743 RCS COUTANCES**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 24 JUIN 2019**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

**Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous avons animé nos filiales et exercé nos mandats sociaux de direction générale.

**Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 31 décembre 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

**Activités en matière de recherche et de développement**

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

**Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018 sont les suivants :

Nous allons continuer à animer nos filiales et à exercer nos mandats sociaux.

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### Examen de l'activité des filiales

L'activité de nos filiales est globalement bien orientée grâce à nos efforts en matière de sourcing, de marketing, de logistique et de distribution.

#### TERDIS :

Exercice : 31/12/2018  
Chiffre d'affaires : 20.541 K€  
Résultat net comptable : 270 K€  
Bonne évolution de l'activité (chiffre d'affaires + 34 %), maintien de la marge

#### PANIERIS TERDIS :

Exercice : 31/03/2018  
Chiffre d'affaires : 9.402 K€  
Résultat net comptable : 250 K€  
Bonne évolution de l'activité (chiffre d'affaires + 8 %), baisse de la marge

#### KADODIS :

Exercice : 31/03/2018  
Chiffre d'affaires : 3.627 K€  
Résultat net comptable : 95 K€  
Bonne évolution de l'activité (chiffre d'affaires + 5 %), maintien de la marge

#### AGL SERVICES :

Exercice : 31/12/2018  
Chiffre d'affaires : 260 K€  
Résultat net comptable : 142 K€  
Bonne évolution de l'activité (chiffre d'affaires + 29,81 %)

#### TRICOPACK :

Exercice : 30/06/2018  
Chiffre d'affaires : 2.119 K€  
Résultat net comptable : 56 K€  
Bonne évolution de l'activité (chiffre d'affaires + 15 %)

#### S.C.I. TRIO :

Exercice : 31/12/2018  
Chiffre d'affaires : 323 K€  
Résultat net comptable : 175 K€  
Maintien de l'activité de location

#### S.C.I. TRIOBIS :

Exercice : 31/12/2018  
Chiffre d'affaires : 121 K€  
Résultat net comptable : 33 K€  
Maintien de l'activité de location

QUADRIIS :

Exercice : 31/12/2018  
Chiffre d'affaires : 357 K€  
Résultat net comptable : 31 K€  
Baisse de l'activité (- 24 %)

S.C.I. KADOBIS :

Exercice : 31/12/2018  
Chiffre d'affaires : 172 K€  
Résultat net comptable : 55 K€  
Maintien de l'activité de location

TERLOG :

Exercice : 31/12/2018  
Chiffre d'affaires : 707 K€  
Résultat net comptable : 86 K€  
Bonne évolution de l'activité (+ 17 %)

S.C.I. MPF :

Exercice : 31/12/2018  
Chiffre d'affaires : 83 K€  
Résultat net comptable : - 7 K€  
Bonne évolution de l'activité location

EDFRAY :

Exercice : 31/12/2018  
Chiffre d'affaires : 3.607 K€  
Résultat net comptable : 66 K€  
Augmentation du chiffre d'affaires (+ 20 %)

LACOTTE TRANSACTIONS :

Exercice : 31/12/2018  
Chiffre d'affaires : 1.182K€  
Résultat net comptable : 8 K€  
Bonne évolution de l'activité (+ 27 %)

BH ATELIER LACOTTE :

Exercice : 30/06/2018  
Chiffre d'affaires : 234 K€  
Résultat net comptable : - 69 K€  
1<sup>er</sup> exercice d'activité

LACOTTE GARANTIE :

Exercice : 30/09/2018  
Chiffre d'affaires : 53 K€  
Résultat net comptable : 8 K€  
1<sup>er</sup> exercice d'activité

LACDAF :  
Exercice : 30/09/2018  
Chiffre d'affaires : 1.321 K€  
Résultat net comptable : - 17 K€  
1<sup>er</sup> exercice d'activité

3 L TRANSACTION :  
Exercice : 30/09/2018  
Chiffre d'affaires : 913 K€  
Résultat net comptable : - 6 K€  
1<sup>er</sup> exercice d'activité

S.C.I. TRIOTER :  
Exercice : 31/12/2017  
Chiffre d'affaires : /  
Résultat net comptable : /  
1<sup>er</sup> exercice d'activité

GL TRANSACTION :  
Exercice : 31/03/2019  
Chiffre d'affaires : /  
Résultat net comptable : /

LA FERME DU CHATEAU :  
Exercice : 30/09/2018  
Chiffre d'affaires : 20 K€  
Résultat net comptable : - 7 K€  
1<sup>er</sup> exercice d'activité

S.C.I. GL :  
Exercice : 31/12/2018  
Chiffre d'affaires : 16 K€  
Résultat net comptable : - 11 K€  
1<sup>er</sup> exercice d'activité

## **RÉSULTATS - AFFECTATION**

### **Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 243 147 euros contre 197 536 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,08%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 11 623 euros contre 11 484 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,21%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 62 361 euros contre 17 297 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 260,53%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 38 962 euros contre 6 414 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 507,45%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 179 619 euros contre 179 435 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,10%.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 498 euros contre 2 261 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,48%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 30 151 euros contre 25 743 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,12%.

Le montant des autres charges s'élève à 3 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 313 595 euros contre 231 150 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,66%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -58 826 euros contre -22 131 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -165,80%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 154 967 euros (242 701 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 96 141 euros contre 220 570 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -56,41%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -15 591 euros contre 52 937 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 10 500 euros contre 4 198 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 70 051,00 euros contre un bénéfice de 269 310,74 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -73,98%.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 292 234 euros contre 2 827 709 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,42%.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 70 051,00 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	70 051,00 euros
A la réserve légale	3 502,55 euros
	-----
Solde	66 548,45 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	33 451,55 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 25,00 euros par part	100 000,00 euros
Le solde	100 000,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 610 112,45 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 664 162,00 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seraient fixées par la gérance.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

35 000,00 euros, soit 9,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

35 000,00 euros, soit 9,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

100 000,00 euros, soit 25,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal à hauteur de 22.602 €.

#### **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.


#### **GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

##### Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

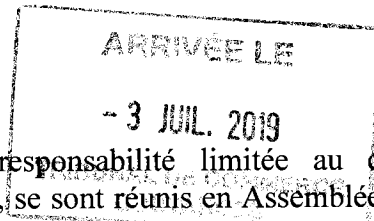
Jacky LACOTTE  
Gérant



**JACKMOON**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 000 000 euros**  
**Siège social : 282 rue Jacques Prévert**  
**50000 ST LO**  
**452465743 RCS COUTANCES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 24 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le 24 juin,  
A 9 heures,



Les associés de la société JACKMOON, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, divisé en 4000 parts de 250 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 282 rue Jacques Prévert 50000 ST LO, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Marie LACOTTE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,  
Monsieur Pierre LACOTTE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,  
Monsieur Jacky LACOTTE, titulaire de 3998 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacky LACOTTE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de la gérance et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 70 051,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	70 051,00 euros
A la réserve légale	3 502,55 euros
	-----
Solde	66 548,45 euros

Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	33 451,55 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 25,00 euros par part	100 000,00 euros

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100.000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :  
35 000,00 euros, soit 9,00 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :  
35 000,00 euros, soit 9,00 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :  
100 000,00 euros, soit 25,00 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

### **QUATRIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Madame Virginie REQUIER, cogérante, percevra rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 une rémunération fixe mensuelle nette de 1.500 euros, et ce sur 12 mois.

Les cotisations sociales sont prises en charge par la société, y compris la CSG non déductible.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

